



## Conclusions avant / après plaidoiries

Par **L0062**, le **29/10/2017** à **12:18**

Bonjour,

Dans le cadre d'une procédure prudhommale envers un ex employeur la partie adverse a rendu ses dernières conclusion avant plaidoiries le 16/10 au soir. Etant en surcharge de travail je n'ai pu prendre le temps de répondre à celles ci. La plaidoirie s'est donc bien déroulée à la date prévue soit le 20/10 début d'après-midi. Le jugement sera rendu le 15/12. Toutefois certains points de ces conclusions nécessite malgré tout de répondre.

Est il encore possible de renvoyer mes contradictions passée la date de plaidoirie ??

Cordialement

Ludo

Par **P.M.**, le **29/10/2017** à **13:01**

Bonjour,

Vous auriez pu demander un renvoi si les conclusions de la partiez adverses vous avaient été transmises tardivement notamment après la date fixées mais sauf d'obtenir une réouverture des débats qui doivent être contradictoires, ce qui serait étonnant, ou d'envoyer une note en délibéré qui risque d'être rejetée car elle ne peut avoir qu'une portée réduite par exemple pour préciser un point de Droit suivant l'[art. 445 du Code de Procédure Civile](#), normalement c'est terminé...